

LE 24 AOÛT 2021  
PROVINCE DE QUÉBEC

Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Mirabel, tenue dans la salle du conseil municipal, secteur de Sainte-Monique, Mirabel, le mardi vingt-quatre août deux mille vingt-et-un, à dix-neuf heures, sous la présidence de madame la conseillère, Francine Charles.

**Sont présents les conseillers et conseillères :**

Mme Guylaine Coursol (visioconférence)  
MM. Robert Charron  
François Bélanger  
Marc Laurin (visioconférence)

**Sont également présents :**

Mmes Louise Lavoie, directrice générale adjointe  
Suzanne Mireault, greffière

**Sont absents :**

MM. Jean Bouchard, maire  
Mario Boily, directeur général  
Patrick Charbonneau, maire suppléant et conseiller  
Michel Lauzon, conseiller  
Mme Isabelle Gauthier, conseillère

<b>679-08-2021 Présidence de la présente séance.</b>
--

CONSIDÉRANT QUE le maire suppléant a dû s'absenter;

CONSIDÉRANT l'article 328 de *la Loi sur les cités et villes* qui stipule que le maire préside les séances du conseil et qu'en cas d'absence de ce dernier et du maire suppléant, le conseil choisit l'un de ses membres pour présider;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

De désigner madame la conseillère Francine Charles pour présider la présente séance.

<b>680-08-2021 Adoption de l'ordre du jour.</b>
---

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver l'ordre du jour de la séance ordinaire du 24 août 2021, tel que modifié comme suit :

**Est retiré le point suivant de l'ordre du jour :**

12. Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Rivière des Prairies, et de sa branche 6, dans les secteurs de Sainte-Monique et Saint-Antoine, et

plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régalinge et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela sur une distance d'environ 5 505 mètres linéaires, sur trois (3) tronçons distincts, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2483) (Sommaire no 3464)

**Est ajouté le point suivant en affaires nouvelles :**

- a) Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-27, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue Charles, sur le lot 5 636 411, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)

**681-08-2021 Approbation du procès-verbal.**

CONSIDÉRANT QUE copie du procès-verbal a été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la présente séance;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire de ce conseil tenue le 9 août 2021, tel que présenté.

**682-08-2021 Rapports sur la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses et approbation des comptes payés et à payer et listes des contrats de gré à gré autorisés, de la disposition d'actifs, des règlements de litiges et de griefs. (G5 213 N1048)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'accepter le dépôt du rapport de la délégation du pouvoir d'autoriser des dépenses effectuées pour la période du 5 au 18 août 2021.

D'accepter le dépôt du rapport relatif aux contrats accordés de gré à gré, à la disposition d'actifs, au règlement de litige ainsi qu'au règlement de griefs par la direction générale, daté du 20 août 2021.

D'entériner les comptes payés et autoriser ceux à payer couvrant la période du 10 au 24 août 2021 et totalisant les sommes suivantes :

• Dépenses du fonds d'activités financières.....	5 503 802,92 \$
• Dépenses du fonds d'activités d'investissement.....	139 447,20 \$
• TOTAL.....	<u>5 643 250,12 \$</u>

**683-08-2021 Concordance et courte échéance relativement à un emprunt par obligations au montant de 9 225 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021. (G5 215 N15727)**

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Ville de

Mirabel souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 9 225 000 \$ qui sera réalisé le 20 septembre 2021, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
1440	51 400 \$
1456	609 200 \$
1490	342 400 \$
1754	121 900 \$
1754	140 300 \$
1995	12 400 \$
2012	239 500 \$
2029	59 100 \$
2029	17 600 \$
2042	11 900 \$
2092	1 529 900 \$
2310	211 000 \$
2325	922 200 \$
2358	4 000 200 \$
2371	956 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunts numéros 2310, 2325, 2358 et 2371, la Ville de Mirabel souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 20 septembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 20 mars et le 20 septembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la *Loi sur les dettes et les emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise la trésorière à

signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

CD de Mirabel  
8000, rue Saint-Jacques  
Mirabel (Québec) J7N 2B7;

8. Que les obligations soient signées par le maire et la trésorière. La Ville de Mirabel, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées.

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 2310, 2325, 2358 et 2371 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de cinq (5) ans (à compter du 20 septembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

<b>684-08-2021</b>	<b>Acceptation finale de travaux.</b>
--------------------	---------------------------------------

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

De procéder à l'acceptation finale des travaux :

- a) de stabilisation et de contrôle de l'érosion en rive de la rivière Sainte-Marie (Mascouche), dans le secteur de Saint-Janvier, telle que recommandée par la directrice du Service du génie, lesquels travaux ont été autorisés par la résolution numéro 248-03-2018 et exécutés par la firme « Aménagements Natur'Eau-Lac inc. ». **(X3 513 102 U3 N3686)**

<b>685-08-2021</b>	<b>Cession des lots 6 447 361 et 6 447 362, dans le secteur de Saint-Augustin, au « Centre de services scolaire des Mille-Îles » (G7 410 N14950 #113732)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

De céder au « Centre de services scolaire des Mille-Îles » ou de tout autre propriétaire, dans le cadre de la construction d'une école primaire, pour le prix de 1 \$, les lots 6 447 361 et 6 447 362, dans le secteur Saint-Augustin.

Tous les frais afférents à l'acquisition et notamment les frais de notaire sont à la charge de la Ville.

De mandater Lefebvre, Lefebvre, Théorêt, notaires pour préparer l'acte de cession et les autres documents nécessaires.

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint à signer, pour et au nom de la Ville, l'acte de cession et les autres documents nécessaires.

<b>686-08-2021</b>	<b>Signature d'un consentement de travaux pour le déplacement des utilités publiques de Vidéotron, dans le cadre des travaux d'alignement de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier. (X3 400 U4 N2324)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre des travaux d'alignement de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier, il est nécessaire de déplacer les utilités publiques de Vidéotron;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'accepter l'estimation des coûts, de Vidéotron, de l'ordre de 44 278,86 \$, taxes incluses, et de s'engager à payer les coûts finaux réels, le tout pour le déplacement des utilités publiques, dans le cadre des travaux d'alignement de la rue Charles et du boulevard du Curé-Labelle, dans le secteur de Saint-Janvier.

D'autoriser la directrice du Service du génie à signer, pour et au nom de la Ville, un consentement de travaux à intervenir avec « Vidéotron » relativement auxdits travaux et tout autre document y relatif.

<b>687-08-2021</b>	<b>Signature d'une entente avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière relativement au protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés. (X2 200 U4 N15728)</b>
--------------------	--

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'autoriser le maire ou le maire suppléant et la greffière ou le greffier adjoint, à signer, pour et au nom de la Ville une entente à intervenir avec l'Association des pompiers auxiliaires de Lanaudière relativement au protocole d'intervention d'urgence avec ou sans sinistrés, tel qu'il appert d'un projet d'entente daté du 24 août 2021 pour en faire partie intégrante, ou de tout projet d'entente substantiellement conforme au présent projet d'entente.

<b>688-08-2021</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2464)</b>
--------------------	--

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Robert Charron qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement établissant un programme d'aide sous forme de crédit de taxes foncières

générales et de taxes foncières spéciales relativement à la construction de nouveaux bâtiments industriels reliés à l'électrification des transports, sur une partie du secteur aéroportuaire.

À cet égard, monsieur le conseiller Robert Charron dépose un projet de règlement.

<b>689-08-2021</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon et la construction d'une rue reliant la rue Helen-Bristol au chemin Saint-Simon, décrétant lesdits travaux ainsi que tous travaux connexes ou dépenses accessoires et autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2465)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller Marc Laurin qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement autorisant la préparation de plans et devis pour le prolongement de la rue Irénée-Vachon et la construction d'une rue reliant la rue Helen-Bristol au chemin Saint-Simon, décrétant lesdits travaux ainsi que tous travaux connexes ou dépenses accessoires et autorisant une dépense et un emprunt de 10 000 000 \$ à cette fin.

À cet égard, monsieur le conseiller Marc Laurin dépose un projet de règlement.

<b>690-08-2021</b>	<b>Avis de motion pour la présentation prochaine d'un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Lachance, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 353 mètres linéaires, à partir d'environ 7 mètres au sud-est de l'intersection des lots 3 490 864 et 3 494 244 et se termineront à l'intersection du lot 3 494 239 et du rang Saint-Étienne, décrétant une dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin et dépôt d'un projet de règlement. (G8 400) (2482) (Sommaire no 3456)</b>
--------------------	---

Avis de motion est donné par monsieur le conseiller François Bélanger qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un règlement décrétant des travaux de nettoyage du cours d'eau Lachance, dans le secteur de Saint-Benoît, et plus particulièrement des travaux de nettoyage, de déboisement et de régilage et autres travaux connexes, ainsi que les relevés topographiques et la surveillance desdits travaux, et cela, sur une distance d'environ 353 mètres linéaires, à partir d'environ 7 mètres au sud-est de l'intersection des lots 3 490 864 et 3 494 244 et se termineront à l'intersection du lot 3 494 239 et du rang Saint-Étienne, décrétant une

dépense et une taxe spéciale dans l'année de la réalisation des travaux à cette fin.

À cet égard, monsieur le conseiller François Bélanger dépose un projet de règlement.

<b>691-08-2021</b>	<b>Adoption du règlement numéro 2480 modifiant le règlement numéro 717 <i>Concernant la sécurité routière</i>, afin de prolonger la vitesse maximale permise de 50 km/h sur la côte des Anges sur une distance d'environ 300 mètres à l'ouest de la montée Dobie. (G8 400)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QU'avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé;

CONSIDÉRANT QUE le règlement n'est l'objet d'aucune modification;

CONSIDÉRANT QUE son objet et sa portée ont été mentionnés à haute voix;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'adopter le règlement numéro 2480, tel que présenté.

<b>692-08-2021</b>	<b>Abolition du poste de chef de division socioculturel et vie communautaire et création du poste de directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire. (G4 114)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'abolir le poste de chef de division socioculturel et vie communautaire au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, à compter du 30 août 2021.

De créer le poste de directeur adjoint au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

<b>693-08-2021</b>	<b>Création de poste de brigadier scolaire au Service de police. (G4 114)</b>
--------------------	---

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

Que le conseil municipal décrète, pour le Service de police, la création de deux postes de brigadiers scolaires, soit :

- à proximité des rues Pierre-Perrin et Gédéon-Ouimet, près de l'école des Blés-Dorés, dans le secteur de Saint-Augustin;
- à proximité des rues Notre-Dame et Jacques-Cartier, près de l'école du Domaine-Vert Nord.

<b>694-08-2021</b>	<b>Embauche au poste d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme. (G4 112)</b>
--------------------	---

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller Marc Laurin et résolu unanimement :

D'embaucher Camille Pelletier, au poste d'inspecteur des bâtiments au Service de l'aménagement et de l'urbanisme, en vue qu'elle obtienne le statut de personne salariée régulière à temps plein, le tout aux conditions prévues à la convention collective en vigueur entre le Syndicat des employés municipaux de Mirabel (C.S.N.) cols blancs et la Ville de Mirabel, la date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

<b>695-08-2021</b>	<b>Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-45, relativement à la rénovation des façades principales et le remplacement de deux enseignes à plat par quatre nouvelles, le tout, en vue de l'occupation du local par un nouvel établissement commercial sis au 19001, chemin Notre-Dame, local 100 A, sur les lots 5 108 761, 5 022 256 et 5 084 852, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)</b>
--------------------	---

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-45 de « Simon Mirabel Holdings inc. » relativement à la rénovation des façades principales et le remplacement de deux enseignes à plat par quatre nouvelles, le tout, en vue de l'occupation du local par un nouvel établissement commercial sis au 19001, chemin Notre-Dame, local 100 A, sur les lots 5 108 761, 5 022 256 et 5 084 852, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 125-08-2021;

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-45 de « Simon Mirabel Holdings inc. » relativement à la rénovation des façades principales et le remplacement de deux enseignes à plat par quatre nouvelles, le tout, en vue de l'occupation du local par un nouvel établissement commercial sis au 19001, chemin Notre-Dame, local 100 A, sur les lots 5 108 761, 5 022 256 et 5 084 852, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

**696-08-2021** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-48, relativement au remplacement d'une enseigne à plat existante par une nouvelle, d'un bâtiment commercial sis au 11700, rue de l'Avenir, local 400, sur les lots 5 684 725, 5 855 523 et 5 855 514, dans le secteur du Domaine-Vert Nord. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-48 de « 9159-4671 Québec inc. (Jean-François Beaulieu) » relativement au remplacement d'une enseigne à plat existante par une nouvelle, d'un bâtiment commercial sis au 11700, rue de l'Avenir, local 400, sur les lots 5 684 725, 5 855 523 et 5 855 514, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 127-08-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-48 de « 9159-4671 Québec inc. (Jean-François Beaulieu) » relativement au remplacement d'une enseigne à plat existante par une nouvelle, d'un bâtiment commercial sis au 11700, rue de l'Avenir, local 400, sur les lots 5 684 725, 5 855 523 et 5 855 514, dans le secteur du Domaine-Vert Nord, tel que présenté.

**697-08-2021** **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-49, relativement au réaménagement d'un stationnement d'un bâtiment public (garderie), à la suite d'une subdivision de lot, sis au 10010, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 4 970 711, dans le secteur de Saint-Canut. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-49 de « Giovanni Aternali » relativement au réaménagement d'un stationnement d'un bâtiment public (garderie), à la suite d'une subdivision de lot, sis au 10010, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 4 970 711, dans le secteur de Saint-Canut, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 128-08-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-49 de « Giovanni Aternali » relativement au réaménagement d'un stationnement d'un bâtiment public (garderie), à la suite d'une

subdivision de lot, sis au 10010, boulevard de Saint-Canut, sur le lot 4 970 711, dans le secteur de Saint-Canut, sous réserves que la clôture proposée pour délimiter l'aire de jeu soit entièrement opaque, que des arbres (surtout des conifères) et arbustes soient plantés et maintenus entre les cases de stationnement (5 à 8) et la nouvelle limite de lot de manière à créer une zone tampon et que trois arbres soient plantés et maintenus en façade du bâtiment qui fait front au boulevard Saint-Canut.

**698-08-2021**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-53, relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 18095, rue Lapointe, sur le lot 3 559 722, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-53 de « Bid Group Productions Ltd (Louis Thériault) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 18095, rue Lapointe, sur le lot 3 559 722, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 129-08-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-53 de « Bid Group Productions Ltd (Louis Thériault) » relativement à l'agrandissement d'un bâtiment industriel existant sis au 18095, rue Lapointe, sur le lot 3 559 722, dans le secteur de Saint-Janvier, sous réserves de l'ajout et du maintien de trois arbres en façade.

**699-08-2021**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-57, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment industriel sis sur la rue Henri-Fabre, sur les lots 4 682 884 et 5 909 134, dans le secteur de Sainte-Monique. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-57 du « Gouvernement du Canada (ADM) » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment industriel sis sur la rue Henri-Fabre, sur les lots 4 682 884 et 5 909 134, dans le secteur de Sainte-Monique, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 135-08-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller François Bélanger, appuyé par monsieur le conseiller Robert Charron et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-57 du « Gouvernement du Canada (ADM) » relativement à la construction d'un nouveau bâtiment industriel sis sur la rue Henri-Fabre, sur les lots 4 682 884 et 5 909 134, dans le secteur de Sainte-Monique, tel que présenté.

<b>700-08-2021</b>	<b>Approbation d'un bilan du plan d'action 2019-2020 et d'un plan d'action 2021-2023 visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées dans le cadre de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. (G8 310 U5 N13851)</b>
--------------------	--

Il est proposé par madame la conseillère Guylaine Coursol, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que ce conseil approuve le bilan du plan d'action 2019-2020 et le plan d'action de la Ville de Mirabel 2021-2023, préparés respectivement en juillet 2019 et 2021 par la directrice du Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, visant à identifier et à réduire les obstacles afin de favoriser l'intégration des personnes handicapées et de s'assurer de l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale, tel qu'il appert des documents présentés le 24 août 2021 ou de tout document substantiellement conforme.

<b>701-08-2021</b>	<b>Demande auprès du ministère des Transports du Québec relativement à la construction d'un mur anti-bruit entre les sorties 23 et 31 de l'autoroute 15. (X3 600 N3713 #112506 et X3 600 N632)</b>
--------------------	--

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec effectuera des travaux sur l'autoroute 15 relativement à l'aménagement de voies réservées;

CONSIDÉRANT QU'entre les sorties 23 et 31 de l'autoroute 15, se situe une zone résidentielle et que l'augmentation de l'achalandage, particulièrement depuis les dernières années, sur cette partie de l'autoroute crée des inconvénients sérieux et durables aux citoyens;

Il est proposé par et résolu unanimement :

De demander au ministère des Transports du Québec d'inclure dans tout projet de travaux de l'autoroute 15, la construction d'un mur antibruit, entre les sorties 23 et 31 de ladite autoroute, pour les sections de l'autoroute bordées par des développements résidentiels, et cela, pour assurer la quiétude du voisinage.

### **Dépôt de documents.**

La greffière dépose au conseil les documents suivants :

- a) liste d'embauche de personnes salariées sans droit de rappel, brigadier scolaire et appariteur-concierge et liste de personnes salariées rappelées au travail, préparée par la directrice générale adjointe, Mme Louise Lavoie en date du 19 août 2021; (G1 211 101 120 N11458)
- b) procès-verbaux numéros 2021-08-09, 2021-08-18 et 2021-08-19 concernant les modifications et/ou corrections à être apportées aux résolutions et règlements adoptés par le conseil municipal de la Ville de Mirabel en vertu de l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes*, préparé par la greffière, Suzanne Mireault, avocate; (G1 211 101 120 N11458)

### **Affaires nouvelles.**

**702-08-2021**    **Approbation du plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-27, relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue Charles, sur le lot 5 636 411, dans le secteur de Saint-Janvier. (X6 114)**

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a pris connaissance de la demande d'étude du PIIA numéro 2021-27 de « 9094-5353 Québec inc. (Éric Boulay) », relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue Charles, sur le lot 5 636 411, dans le secteur de Saint-Janvier, dans le cadre du règlement numéro U-2304 portant sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une recommandation du Comité consultatif d'urbanisme en vertu de sa résolution numéro 84-05-2021;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par madame la conseillère Guylaine Coursol et résolu unanimement :

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2021-27 de « 9094-5353 Québec inc. (Éric Boulay) », relativement à la construction d'un nouveau bâtiment commercial sis sur la rue Charles, sur le lot 5 636 411, dans le secteur de Saint-Janvier, tel que présenté.

### **Parole aux conseillers.**

Chaque conseiller et conseillère, puis la présidente de l'assemblée, informent les citoyens présents des développements ou de leurs principales préoccupations à l'égard des dossiers de leur secteur ou de la Ville.

### **Période de questions.**

On procède à la période de questions de l'assistance et de questions écrites.

**703-08-2021    Levée de la séance.**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Charron, appuyé par monsieur le conseiller François Bélanger et résolu unanimement :

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance soit et est levée.

---

Francine Charles, présidente de l'assemblée

---

Suzanne Mireault, greffière